



**RESPECT  
ESPRIT D'EQUIPE  
PROFESSIONNALISME**

**RESERVE DE RECRUTEMENT DE SAPEURS-  
POMPIERS AMBULANCIERS VOLONTAIRES AU  
SEIN DE LA ZONE DE SECOURS LUXEMBOURG  
(H/F/X)**

Réf. : RES1VOL24

## Appel à candidatures

La Zone de secours Luxembourg, plus particulièrement le Conseil de Zone, en sa séance du 12 juin 2024 et conformément à l'Arrêté Royal du 19 avril 2014 relatif au statut administratif du personnel opérationnel des Zones de secours, lance, pour compléter son cadre opérationnel volontaire des postes suivants ARLON, AUBANGE, BASTOGNE, BERTRIX, BOUILLON, EREZEE, ETALLE, FLORENVILLE, HOUFFALIZE, LA ROCHE-EN-ARDENNE, NEUFCHATEAU, PALISEUL, VIRTON, SAINT-HUBERT, VIELSALM et LIBRAMONT un appel à candidatures pour la constitution d'une réserve de recrutement de sapeurs-pompiers ambulanciers volontaires au sein de la Zone de secours Luxembourg.

### 1. Description de fonction :

#### ▪ Sapeur-pompier

Le sapeur-pompier collabore avec l'équipage d'un véhicule d'incendie (autopompe multifonctionnelle, auto-échelle, etc.). Il a des missions, compétences et responsabilités relatives à l'exécution et au soutien opérationnel lié aux domaines d'activités opérationnels. En outre, il exécute les missions données par le chef des opérations et lui notifie toujours ses constatations. Il utilise ensuite le matériel standard des véhicules d'incendie, complété éventuellement des moyens nécessaires d'autres véhicules.

Le sapeur-pompier participe aux interventions, afin de réaliser les objectifs opérationnels de la Zone, en effectuant notamment les tâches suivantes :

- Lutter contre les incendies et les explosions au sens le plus large du terme ;
- Sauver des personnes se trouvant dans des situations dangereuses, protéger leurs biens et assurer le soutien logistique des actions de sauvetage spécialisées ;
- Limiter la libération de substances nuisibles à l'environnement et en assurer le nettoyage ainsi qu'assurer le soutien logistique des équipes spécialisées lors des interventions en cas d'incident impliquant des substances dangereuses.

Outre la participation aux interventions, le Sapeur-pompier doit entretenir sa condition physique et participer à des exercices et des formations permettant d'exécuter ses tâches en toute sécurité pour lui-même, ses collègues et les personnes en détresse.

Cette description succincte est complétée par l'annexe 1 « Sapeur-pompier » de l'Arrêté ministériel du 8 octobre 2016 fixant les descriptions de fonction du personnel opérationnel des zones de secours.

---

**Zone de Secours Luxembourg**

**Direction administrative - Service des Ressources Humaines**

✉ Place Léopold, 1 – Annexe du Palais – 6700 ARLON

☎ 063/212 627 ✉ rh@zslux.be

[www.zslux.be](http://www.zslux.be)

- **Secouriste ambulancier :**

Le secouriste-ambulancier est un maillon important de la chaîne de l'aide médicale urgente. Il travaille dans une équipe restreinte. Dans le cadre de son travail, il est à même de réagir de manière dynamique et indépendante. Il fait preuve d'empathie et accorde une attention particulière à l'hygiène et à la prévention médicale.

Il est mobilisé dans le cadre des urgences médicales et de l'assistance aux services d'incendie lors d'interventions lourdes. Il joue ainsi un rôle crucial dans le fonctionnement opérationnel des services d'incendie et de l'aide médicale urgente dans la zone. Il transporte non seulement la victime, mais il la traite également selon ses connaissances et compétences, et il transfère des informations très importantes du lieu du sinistre vers l'hôpital.

Etant donné qu'il est souvent en contact avec le citoyen en détresse, mais également avec des médecins et infirmiers d'autres institutions, il est également la carte de visite de la zone et fait preuve de compréhension et de tact en toutes circonstances. Il veille à se recycler en permanence et se tient informé des nouvelles méthodes de travail et directives.

Cette description succincte est complétée par l'annexe 17 « Secouriste-ambulancier » de l'Arrêté ministériel du 8 octobre 2016 fixant les descriptions de fonction du personnel opérationnel des zones de secours et par le profil de compétence rédigé par le SPF Santé publique, disponible via le lien : <http://www.health.belgium.be/fr/s-profil-de-competence>.

- **Fonctions connexes**

Des fonctions supplémentaires pourront être attribuées aux candidats, notamment, assistant administratif, assistant logistique, chauffeur, opérateur pompe, opérateur auto-élévateur. Ces fonctions sont reprises dans l'Arrêté ministériel du 8 octobre 2016 fixant les descriptions de fonction du personnel opérationnel des zones de secours.

## 2. **Conditions à remplir avant la date limite de dépôt des candidatures :**

- Etre Belge ou citoyen d'un autre Etat faisant partie de l'Espace Economique Européen ou de la Suisse ;
- Etre âgé de 18 ans au minimum ;
- Avoir une conduite conforme aux exigences de la fonction visée. Le candidat fournit un extrait de casier judiciaire délivré dans un délai de trois mois précédant la date limite de dépôt des candidatures ;
- Jouir des droits civils et politiques ;
- Satisfaire aux lois sur la milice ;
- Etre titulaire du permis de conduire B ;
- Etre titulaire d'un certificat d'aptitude fédéral du cadre de base, du cadre moyen ou du cadre supérieur, tel que visé à l'article 35 du statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours.

## 3. **Conditions à remplir au moment de la nomination :**

- Etre détenteur du brevet B01 ;
- Etre détenteur du brevet d'Aide Médicale Urgente de secouriste-ambulancier et d'un insigne distinctif 112 en ordre de validité ;
- Etre détenteur du permis C pour les stagiaires de plus de 21 ans, ou C1 pour les stagiaires de moins de 21 ans ;

- Avoir son domicile légal à maximum 10 minutes d'un poste de secours de la Zone de secours Luxembourg. L'outil Google Maps est utilisé pour déterminer le temps de trajet du domicile jusqu'au dit poste. Si plusieurs trajets sont proposés par Google Maps, un de ceux-ci doit correspondre au critère précité.

Etant donné la construction d'une nouvelle caserne pour le Poste de Florenville, l'adresse prise pour déterminer le temps de trajet du domicile jusqu'au Poste de Florenville sera la nouvelle adresse, à savoir Rue des Hêtres (Zoning d'Activité Economique) à 6820 Florenville

- Conformément au règlement d'ordre intérieur en vigueur au sein de la Zone de secours Luxembourg, les agents volontaires doivent satisfaire à un taux mensuel minimal de disponibilité de 20% et un taux de réponse favorable en cas de rappel de 95%. Plus de détails sur cette obligation sont précisés dans ce règlement, tout comme les exceptions possibles.

#### 4. Modalités de sollicitation :

**Les candidatures motivées devront parvenir, complètes, sous peine de nullité**, par pli recommandé, à l'adresse suivante : Zone de secours Luxembourg, à l'attention du service des Ressources Humaines, Place Léopold 1 (annexe du Palais – 1er étage) à 6700 Arlon, **pour le 06 septembre 2024 au plus tard**, le cachet de la poste faisant foi. Celles-ci peuvent également être déposées au Service des Ressources Humaines de la zone (de 09h à 16h) contre accusé de réception ou envoyées par voie électronique sur l'adresse [rh@zslux.be](mailto:rh@zslux.be) dont la réception sera confirmée par le service des Ressources Humaines.

Pour plus d'information, veuillez contacter le Service des Ressources Humaines par téléphone au 063/212 627 ou par email via l'adresse [rh@zslux.be](mailto:rh@zslux.be).

L'acte de candidature doit être introduit au moyen du formulaire repris en annexe et doit être accompagné obligatoirement des documents suivants :

- Une lettre de motivation dûment signée ;
- Un curriculum vitae avec photo d'identité récente ;
- Une copie recto-verso de la carte d'identité ;
- Une copie recto-verso du permis de conduire ;
- Un extrait du casier judiciaire modèle 2 de moins de 3 mois ;
- Une copie de l'insigne distinctif 112, ou d'autres brevets, en ordre de validité, si le candidat en est détenteur ;
- Une attestation de milice (uniquement pour les candidats masculins nés avant le 1/1/1976) ;
- Une copie du Certificat d'Aptitude Fédéral en ordre de validité ;
- Tout autre document jugé pertinent par le (la) candidat(e).

#### 5. Réserve de recrutement

Tel que précisé dans le règlement d'épreuves ci-après, pour être déclarés lauréats, les candidats doivent obtenir au minimum 60% au concours de recrutement.

Sur base des résultats dudit concours, les lauréats sont versés dans une réserve de recrutement valable deux ans. Le Conseil de Zone peut décider à deux reprises de prolonger cette réserve de 2 ans.

Les lauréats sont admis au stage de recrutement dans l'ordre du classement au concours, selon les besoins opérationnels de la Zone.

## 6. Stage de recrutement :

### Stage de recrutement :

La décision d'admission au stage de recrutement est communiquée à l'intéressé par le président ou son délégué par lettre recommandée ou par toutes autres voies qui confèrent au courrier valeur probante et date certaine.

Le stage de recrutement débute le jour de l'entrée en service pour autant que le candidat ait satisfait à l'examen médical éliminatoire tel que défini par la réglementation. Il a une durée maximale de 6 ans durant laquelle le stagiaire doit obtenir les brevets requis et satisfaire aux conditions de nomination. Ce stage s'effectue sous la supervision d'un supérieur fonctionnel, dénommé « Maître de stage », désigné par le Commandant.

### Nomination à la fin de stage :

A la fin du stage de recrutement, le maître de stage établit le rapport de stage après avoir recueilli les informations nécessaires et après concertation avec le stagiaire. Le maître de stage propose par le biais de du rapport de stage final, soit de nommer le stagiaire, soit de licencier le stagiaire, soit de prolonger la période de stage de deux fois six mois.

L'agent nommé devra, aussi longtemps qu'elles sont nécessaires à l'exercice de ses fonctions, sauf inaptitude médicale constatée par le Conseiller en Prévention Médecin du Travail, maintenir en ordre de validité ses permis, brevets, badges et certificats.

## 7. Publication

L'appel est publié au moins trente jours calendrier avant la date limite d'introduction des candidatures :

- sur le site de la zone <http://www.zslux.be> ;
- dans les postes de la zone de secours Luxembourg ;
- sur le site internet de la Direction générale de la Sécurité civile du SPF Intérieur <http://jedevienspompier.be> ;

Un règlement d'épreuves est joint au présent appel à candidatures, lequel précise le contenu des épreuves ainsi que la composition du jury.

Le présent règlement précise le contenu du concours, les critères de réussite et la composition du jury.

## 1. Concours de recrutement :

Le concours de recrutement se déroule en deux parties :

- Une épreuve écrite, à l'aide d'un questionnaire à choix multiple, comptant pour 30 points et portant notamment sur une bonne expression en langue française, des connaissances générales relatives à la réforme de la sécurité civile, des connaissances générales relatives à la Zone de secours Luxembourg, une bonne connaissance de la géographie locale de la Zone de secours Luxembourg (localités, communes limitrophes, réseau routier,...) et des questions en lien avec le métier de Sapeur-pompier;
- Une épreuve orale comptant pour 70 points et permettant entre autre d'apprécier la motivation, la disponibilité, l'engagement, l'expression orale et la conformité du candidat avec la description de fonction et la Zone de secours.

Chaque épreuve est éliminatoire, le candidat devra obtenir au minimum 50% à chaque épreuve. Pour réussir le concours, les candidats doivent obtenir minimum 60% au total des 2 épreuves citées ci-avant.

## 2. Composition du jury :

Le jury est composé de la manière suivante pour la Zone de secours Luxembourg :

- Du Commandant de Zone, ou de son délégué ;
- Du Directeur administratif, ou de son délégué ;
- Du Directeur opérationnel, ou de son délégué ;
- D'un secrétaire du service des Ressources Humaines, sans voix délibérative ;

Un délégué par organisation syndicale représentative dans la zone sera invité aux épreuves en tant que membre observateur.

Aucun membre du jury d'examen ne peut être le conjoint, le parent ou l'allié jusqu'au troisième degré inclus d'un candidat.

Sur base des résultats du concours, le jury établit un classement des candidats. Le Collège de Zone, sur délégation du Conseil de Zone, désigne et admet les candidats au stage de recrutement tout en respectant l'ordre du classement.

Les candidats seront informés de leur résultat par lettre recommandée, ou toutes autres voies qui confèrent au courrier valeur probante et date certaine.



**RESPECT  
ESPRIT D'EQUIPE  
PROFESSIONNALISME**

# Acte de candidature

Référence de l'appel à candidature : RES1VOL24

<b>Candidat(e)</b>	Nom : ..... Prénom : .....
	Numéro national : .....
	Adresse : .....
	Code postal : ..... Localité : .....
	Gsm ou téléphone : .....
	Email : .....

Je soussigné(e) atteste remplir les conditions pré-requises à l'introduction de ma candidature, telles que précisées dans l'appel, et je déclare :

- En matière de brevet d'Aide Médicale Urgente :
  - Ne pas suivre ou avoir suivi la formation de base de secouriste-ambulancier ;
  - Suivre actuellement la formation de base de secouriste-ambulancier, précisez l'école : .....
  - Avoir suivi la formation de base de secouriste-ambulancier, précisez l'école et l'année :  
..... ;
  - Être détenteur d'un insigne distinctif 112 en ordre de validité, précisez le numéro et l'année :  
.....
- En matière de brevet pompier (B01) :
  - Ne pas suivre ou avoir suivi la formation de base B01 ;
  - Suivre actuellement la formation de base B01, précisez l'école : .....
  - Avoir suivi la formation de base pompier, précisez l'école et l'année : .....
  - Être détenteur d'un ou plusieurs brevets pompiers, précisez : .....
- En matière de permis de conduire :
  - Être / ne pas être (*Biffer la mention inutile*) déchu du droit de conduire ;
  - Être détenteur du permis de catégorie C / C1 ;
  - Suivre actuellement la formation requise à l'obtention du permis C / C1 ;
  - Ne pas être détenteur du permis de catégorie C / C1.

- Prendre acte de l'obligation d'avoir mon domicile légal à maximum 10 minutes du poste de secours auquel je suis affecté au sein de la Zone de secours Luxembourg, et ce au moment de la nomination. L'affectation sera toujours fonction du domicile légal. Le non-respect de l'obligation de domicile pourra entraîner la démission d'office. Cette obligation doit être rencontrée tout au long de l'engagement.

Sont joints au présent acte de candidature :

- Une lettre de motivation dûment signée ;
- Un curriculum vitae avec photo d'identité récente ;
- Une copie recto-verso de la carte d'identité ;
- Une copie recto-verso du permis de conduire ;
- Un extrait du casier judiciaire modèle 2 de moins de 3 mois ;
- Une attestation de milice (uniquement pour les candidats masculins nés avant le 1/1/1976) ;
- Une copie du Certificat d'Aptitude Fédéral en ordre de validité ;
- Tout autre document jugé pertinent par le (la) candidat(e), précisez : .....
- .....
- .....
- .....

Je certifie que les données reprises ci-dessus sont sincères et véritables. Conformément aux règles en matière de protection des données personnelles, j'accepte que ces données soient utilisées exclusivement par le service des Ressources Humaines de la Zone de secours Luxembourg, et ce de manière confidentielle, dans le cadre de ma candidature. Ce document sera conservé aussi longtemps que la réserve de recrutement est en ordre de validité.

Date : .....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »